

MOUVEMENTS JOURNALIERS DU PENSIONNAT.

- 6 h. Lever ;
 6½ h. Prière et ensuite étude, ou la messe pour ceux qui aiment à l'entendre ;
 7¼ h. Déjeuner ; récréation ;
 8 h. Etude ;
 10¼ h. Récréation pendant un quart d'heure ; étude ;
 12¼ h. Coucher ; récréation ;
 1½ h. Etude ;
 4¼ h. Récréation pendant un quart d'heure ; étude ;
 5½ h. Récréation ;
 5¾ h. Dîner ; récréation ;
 7¾ h. Etude ;
 9 h. Prière du soir ;
 10 h. Coucher.

Les jours de jeûne le diner est à midi et la collation à 6½ h. du soir.

Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y a d'étude que le matin avant déjeuner et le soir, après la prière.

Les élèves catholiques assistent ces jours-là à tous les offices de la Cathédrale, à la place qui leur est assignée.

